

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à COLPO

Le maire
(ou son remplaçant),

Le conseiller municipal
le plus âgé,

, le 20 MARS 2026

Les assesseurs,

La secrétaire,

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23 MARS 2026
ID : 056-215600420-20260320-DEL2026_22-DB